

## **AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION PARALLÉLISÉE SUR LA COMMUNE D'ÉTAIS-LA-SAUVIN**

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement,  
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2026-0078 du 30 avril 2026,

**Une consultation parallélisée** relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société EQIOM GRANULATS en vue de **renouveler et d'approfondir la carrière qu'elle exploite** sur le territoire de la commune d'Étais-la-Sauvin sera ouverte **du vendredi 22 mai (9h00) au lundi 24 août 2026 (17h00) inclus**, soit une durée de 95 jours consécutifs.

La présidente du Tribunal administratif de Dijon a désigné Monsieur Michel BREUILLÉ en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Paul MONTMAYEUL en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour diligenter cette consultation parallélisée.

Le dossier, comprenant la demande d'autorisation environnementale (avec notamment l'étude de dangers de ce projet non soumis à évaluation environnementale) ainsi qu'un registre papier sont disponibles durant toute la durée de la consultation en mairie d'Étais-la-Sauvin, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Le dossier** complet de demande d'autorisation environnementale **pourra également être consulté** :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7333/>
- sur le site internet des services de l'État [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Yonne à Auxerre, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18,
- sur demande, adressée 4 jours à l'avance, à l'espace France Services de Saint-Sauveur-en-Puisaye.

Les communes de Lainsecq, Sainpuits, Sougères-en-Puisaye pour l'Yonne et la commune d'Entrains-sur-Nohain pour la Nièvre ainsi que la communauté de communes de Puisaye Forterre pour l'Yonne et la communauté de communes Haut Nivernais - Val d'Yonne pour la Nièvre sont concernées par le périmètre d'affichage.

Le commissaire enquêteur, en présence de représentants de la société EQIOM GRANULATS, seront présents lors de deux réunions publiques :

- une réunion d'ouverture, le jeudi 28 mai à 16 h 00, à la salle des fêtes d'Étais-la-Sauvin,
- une réunion de clôture, le jeudi 20 août à 18 h 00, à la salle des fêtes d'Étais-la-Sauvin.

Pendant la consultation, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique** :
  - sur un registre dématérialisé, à l'adresse citée ci-dessus,
  - à l'adresse e-mail suivante : : [consultation-du-public-7333@registre-dematerialise.fr](mailto:consultation-du-public-7333@registre-dematerialise.fr)  
(les observations adressées à cette adresse e-mail seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et visibles par tous).
- **soit par écrit** :
  - sur le registre « papier » déposé en mairies d'Étais-la-Sauvin ,
  - par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie d'Étais-la-Sauvin (18 Grande Rue - 89480 Étais-la-Sauvin).
- **à la mairie d'Étais-la-Sauvin** :
  - le jeudi 28 mai de 9 h 00 à 12 h 00,
  - le vendredi 26 juin de 9h 00 à 12 h 00,
  - le vendredi 21 août de 13 h 00 à 17 h 00.

À l'issue de la consultation, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur à la Préfecture de l'Yonne et en mairie d'Étais-la-Sauvin. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Pierre-Luc WERNERT – Responsable Foncier - Environnement - (Téléphone : 06 08 87 95 61 – Courriel : [pierre-luc.wernert@eqiom.com](mailto:pierre-luc.wernert@eqiom.com)).